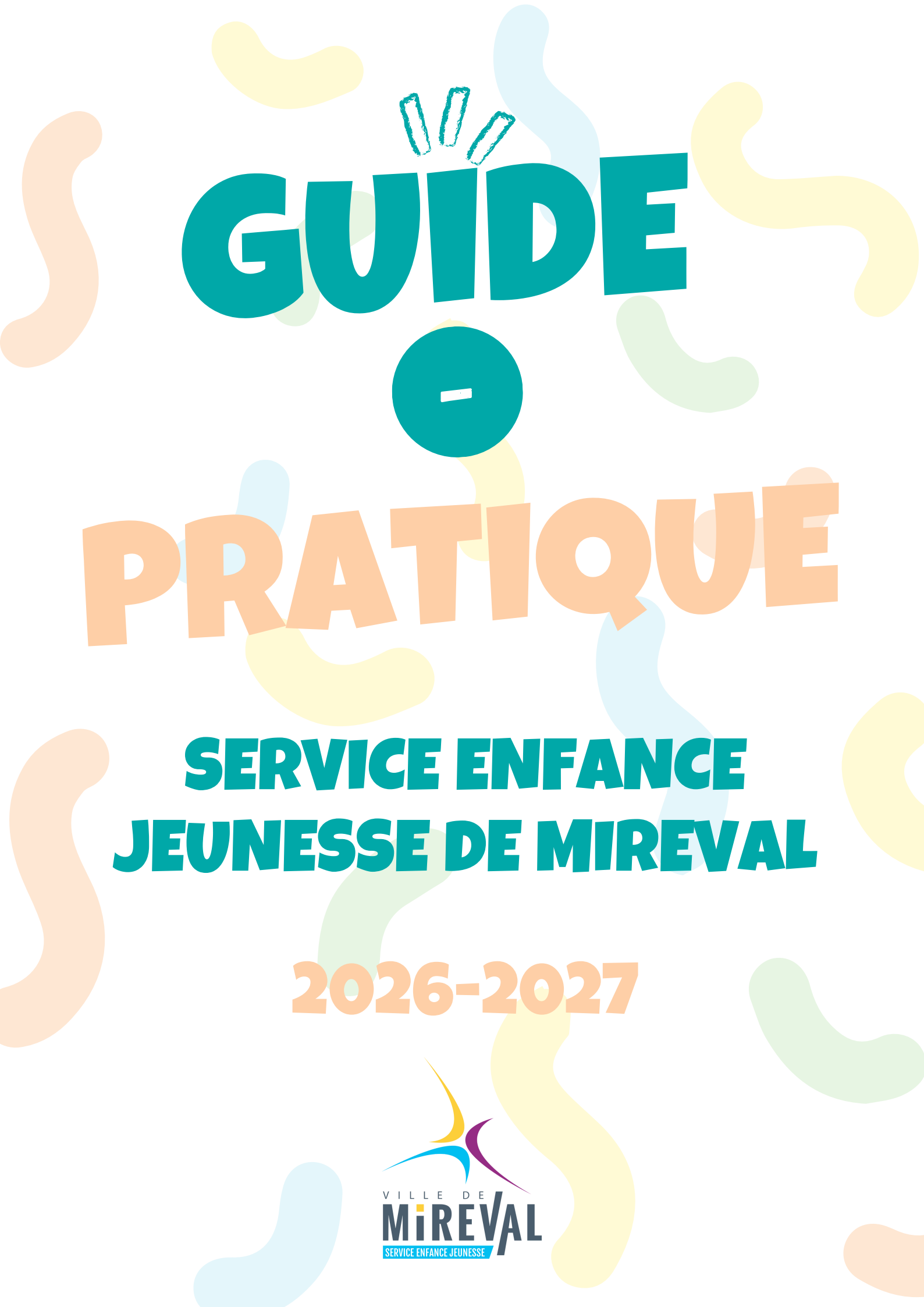




GUIDE **PRATIQUE**

**SERVICE ENFANCE
JEUNESSE DE MIREVAL**

2026-2027

LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE MIREVALAIS

La municipalité de Mireval s'engage à assurer la cohérence, la continuité et la complémentarité entre les différents services qui accueillent les enfants et les jeunes de la commune.

Le Service Enfance Jeunesse Mirevalais (SEJM), continuera à élaborer et développer une véritable politique éducative pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Celle-ci s'articulera autour des objectifs fondamentaux suivants :

- Respecter les rythmes de l'enfant tant par les propositions qui sont faites que par les choix qui leur sont proposés. Une attention toute particulière sera portée aux instances de participation et d'apprentissage de la citoyenneté qui devront être créées et animées au sein des activités périscolaires et extrascolaires.
- Offrir aux enfants la possibilité de découvrir de nouvelles activités pour favoriser une ouverture d'esprit et d'initiations culturelles, sportives, scientifiques permettant ainsi de renforcer leurs savoirs, d'en être contributeurs et ainsi de combattre les inégalités sociales.
- Créer dans le village une synergie entre les différents acteurs : associations, enfants, parents et les enseignants.
- Définir un projet commun (enseignants, municipalité, accueils collectifs de mineurs, parents) permettant ainsi aux enfants de bénéficier d'une cohérence éducative sur le territoire.

Nous disposons de plusieurs structures dédiées à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité :

- La crèche intercommunale associative (Vic la Gardiole/Mireval) « les Bambins de la Gardiole ».
- Le Relais Petite Enfance (RPE) intercommunale.
- L'accueil de loisirs périscolaire (ALP) et extrascolaire (ALE) : 3-5 ans et 6-10 ans
- L'Espace Jeunes qui regroupe le Club Ados (11-17 ans)
- Le Conseil Municipal des jeunes.
- La ludothèque Agnès SALVAYRE

Christophe DURAND

Maire de Mireval

LES STRUCTURES MUNICIPALES

LA CARTE

Boulodrome

103 Chem. des Amourié

Halle des Sports,

Espace Jeunes et

Kiosque des médiathèques

103 Chem. des Amouriés

Centre Culturel Léo

Malet et

SkatePark & PumpTrack

Av. de Montpellier



Complexe Sportif

Nestor Combin

Avenue de Verdun

**Groupe scolaire et
les accueils de
loisirs périscolaires
et extrascolaires**
6-8 rue Jules Ferry

Crèche « Les Bambins de la Gardiole »

1 Rue Francoise Dolto,
34110 Vic-la-Gardiole

Maison pour tous et Ludothèque

Agnès SALVAYRE
22 Bd Pasteur

COMMENT INSCRIRE MON (MES) ENFANT(S) À L'ÉCOLE DE MIREVAL ?

L'inscription se déroule en 2 étapes :

1 - INSCRIPTION : Auprès du Service Enfance Jeunesse

Les pièces obligatoires :

- ☐ Assurance scolaire / individuelle accident et avec la mention périscolaire et extrascolaire 2026-2027 (à transmettre à partir du lundi 1er juin 2026).
- ☐ Livret de famille
- ☐ Dernier avis d'imposition en vigueur
- ☐ Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé
- ☐ Si jugement, la famille doit obligatoirement fournir une copie. Pour tout changement de situation, les représentants doivent se rapprocher du Service Enfance Jeunesse.
- ☐ Autres : PAI à jour, certificat de radiation, et demande de dérogation

Les pièces facultatives :

- ☐ Un RIB (si vous souhaitez un prélèvement automatique pour le paiement des prestations)
- ☐ Attestation CAF, photocopie des droits d'aide aux loisirs et VACAF

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

2 - ADMISSION PÉDAGOGIQUE : Auprès des directrices des écoles

Les points suivants seront abordés :

- Cursus scolaire précédent
- Inscription au registre des élèves de l'école
- Choix du cursus (bilingue occitan ou monolingue)
- Besoins spécifiques de l'enfant (santé, scolaire)

Prise de contact par mail avec vos coordonnées et les informations de votre enfant.

ACCÈS À L'ESPACE FAMILLE

Les nouvelles familles recevront un mail de notre service au mois de juin, afin de créer un mot de passe, vérifier les informations de la famille et de l'enfant. Cette étape sera essentielle avant de pouvoir effectuer les réservations.

Les familles possédant déjà un compte devront mettre à jour leurs informations et leurs documents.



LE GROUPE SCOLAIRE DE MIREVAL

Le groupe scolaire, situé en plein cœur du village (6-8 Rue Jules Ferry) regroupe :

- L'école maternelle "Lo Becarut"
- L'école élémentaire "Charles PRIEUR"

Il dispose de 2 grandes cours, d'aires de jeux et d'une salle de restauration.

Les écoles proposent aux élèves un cursus bilingue à parité horaire : "français – occitan".

Les établissements de la commune, dépendent de l'académie de Montpellier (Zone C).

L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

L'emploi du temps hebdomadaire applicable dans le groupe scolaire Mirevalais est le suivant :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-9h	ALP MATIN	ALP MATIN	ALP MERCREDI 7H30-18H30	ALP MATIN	ALP MATIN
9h-12h	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE		TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE
12h-14h	ALP MÉRIDIEN	ALP MÉRIDIEN		ALP MÉRIDIEN	ALP MÉRIDIEN
14h-17h	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE		TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE
17h-18h30	ALP SOIR	ALP SOIR		ALP SOIR	ALP SOIR

RÉSERVATIONS

La réservation est obligatoire pour tous les accueils. Elle s'effectue sur l'espace famille Inoé selon un calendrier fixé (voir périodes de réservation).

Documents à fournir chaque année :

- Attestation d'assurance (à partir du mois de juin pour l'année scolaire à venir).
- Avis d'imposition de l'année précédente (à partir du mois d'octobre).

Sur l'Espace Famille, vous pouvez en quelques clics :

- Réserver la restauration scolaire et les accueils de loisirs
- Consulter et payer vos factures en toute sécurité
- Consulter les données de la famille
- Contacter le SEJM
- Télécharger les documents (menus, tarification, programme d'animation etc..)

MODIFICATIONS ET ANNULATIONS

Les familles ont la possibilité d'ajouter et/ou d'annuler, leurs réservations depuis l'espace famille. Passé le délai décrit ci-dessous, la famille devra prendre contact avec le SEJM par mail.

Une inscription à l'avance permet d'anticiper la réservation des repas, de respecter le taux d'encadrement et d'avoir une qualité dans les activités proposées aux enfants.

- 48 heures au plus tard pour l'accueil du matin et du soir.
- 15 jours au plus tard pour la restauration scolaire, les mercredis et l'accueil extrascolaire (vacances).

ABSENCES

- En cas d'absence de l'enfant : La famille doit prévenir le SEJM, par mail.
- En cas de maladie de l'enfant : La famille doit fournir au service le certificat médical de l'enfant dans les plus brefs délais. **Au plus tard 48 heures* après l'absence par voie postale ou par mail.**

*Si les délais ne sont pas respectés, le montant de l'inscription reste dû.

TARIFICATION

Le principe de cette tarification est déterminé par délibération prise en Conseil Municipal. Les montants pourront être modifiés par Décision du Maire sur la base de l'article (L.2122-22) du CGCT et suivant le barème de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Hérault (CAF). Elle peut être modifiée sans préavis en fonction des règles de calculs déterminés par le partenaire CAF.

Certaines familles bénéficient des aides de la CAF notamment l'aide aux loisirs et/ou l'aide aux vacances enfants (AVE). Les familles bénéficiaires sont informés par mail chaque année au mois de février (pas avant) dans l'espace Mon compte sur caf.fr et l'application mobile. **La famille doit transmettre au SEJM l'e-mail ou un document reçu des services de la CAF.** Si vous n'avez rien reçu, cela signifie que vous n'ouvrez pas droit à cette aide.

Matin et Soir				
Tranches	Revenus Mensuels	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
1	0 à 1000	0,65	0,60	0,55
2	1001 à 1500	0,70	0,65	0,60
3	1501 à 2000	0,80	0,75	0,70
4	2001 à 2500	0,90	0,85	0,80
5	2501 à 3000	0,95	0,90	0,85
6	3001 à 3500	1,00	0,95	0,90
7	3501 à 4000	1,05	1,00	0,95
8	4001 à 4500	1,10	1,05	1,00
9	4501 à 5000	1,25	1,20	1,15
10	5001 à 6000	1,30	1,25	1,20
11	6001 +	1,35	1,30	1,25

Méridien				
Tranches	Revenus Mensuels	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
1	0 à 1000	0,20	0,15	0,10
2	1001 à 1500	0,25	0,20	0,15
3	1501 à 2000	0,35	0,30	0,25
4	2001 à 2500	0,40	0,35	0,30
5	2501 à 3000	0,45	0,40	0,35
6	3001 à 3500	0,50	0,45	0,40
7	3501 à 4000	0,55	0,50	0,45
8	4001 à 4500	0,60	0,55	0,50
9	4501 à 5000	0,65	0,60	0,55
10	5001 à 6000	0,70	0,65	0,60
11	6001 +	0,75	0,70	0,65

Méridien et Repas				
Tranches	Revenus Mensuels	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
1	0 à 1000	4,40	4,35	4,30
2	1001 à 1500	4,45	4,40	4,35
3	1501 à 2000	4,55	4,50	4,45
4	2001 à 2500	4,60	4,55	4,50
5	2501 à 3000	4,65	4,60	4,55
6	3001 à 3500	4,70	4,65	4,60
7	3501 à 4000	4,75	4,70	4,65
8	4001 à 4500	4,80	4,75	4,70
9	4501 à 5000	4,85	4,80	4,75
10	5001 à 6000	4,90	4,85	4,80
11	6001 +	4,95	4,90	4,85

Repas	
Repas	4,2

ALP Mercredis et ALE (vacances scolaires)

Journée (avec repas)				
Tranches	Revenus Mensuels	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
1	0 à 1000	11,00	10,50	10,46
2	1001 à 1500	12,00	11,70	11,60
3	1501 à 2000	15,30	15,20	15,10
4	2001 à 2500	18,20	18,10	18,00
5	2501 à 3000	20,90	20,80	20,70
6	3001 à 3500	21,10	21,00	20,90
7	3501 à 4000	21,50	21,20	21,10
8	4001 à 4500	22,10	22,00	21,90
9	4501 à 5000	22,50	22,40	22,30
10	5001 à 6000	23,10	23,00	22,90
11	6001 +	23,50	23,40	23,30

Journée (sans repas)				
Tranches	Revenus Mensuels	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
1	0 à 1000	6,80	6,30	6,26
2	1001 à 1500	7,80	7,50	7,40
3	1501 à 2000	11,10	11,00	10,90
4	2001 à 2500	14,00	13,90	13,80
5	2501 à 3000	16,70	16,60	16,50
6	3001 à 3500	16,90	16,80	16,70
7	3501 à 4000	17,30	17,00	16,90
8	4001 à 4500	17,90	17,80	17,70
9	4501 à 5000	18,30	18,20	18,10
10	5001 à 6000	18,90	18,80	18,70
11	6001 +	19,30	19,20	19,10

1/2 journée (avec repas)				
Tranches	Revenus Mensuels	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
1	0 à 1000	7,60	7,35	7,33
2	1001 à 1500	8,10	7,95	7,90
3	1501 à 2000	9,75	9,70	9,65
4	2001 à 2500	11,20	11,15	11,10
5	2501 à 3000	12,55	12,50	12,45
6	3001 à 3500	12,65	12,60	12,55
7	3501 à 4000	12,85	12,70	12,65
8	4001 à 4500	13,15	13,10	13,05
9	4501 à 5000	13,35	13,30	13,25
10	5001 à 6000	13,65	13,60	13,55
11	6001 +	13,85	13,80	13,75

1/2 journée (sans repas)				
Tranches	Revenus Mensuels	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
1	0 à 1000	3,40	3,15	3,13
2	1001 à 1500	3,90	3,75	3,70
3	1501 à 2000	5,55	5,50	5,45
4	2001 à 2500	7,00	6,95	6,90
5	2501 à 3000	8,35	8,30	8,25
6	3001 à 3500	8,45	8,40	8,35
7	3501 à 4000	8,65	8,50	8,45
8	4001 à 4500	8,95	8,90	8,85
9	4501 à 5000	9,15	9,10	9,05
10	5001 à 6000	9,45	9,40	9,35
11	6001 +	9,65	9,60	9,55

Repas et goûter	
Repas	4,2
Goûter	1

LES CONTACTS :

Le Service Enfance Jeunesse

6, rue Jules Ferry
Téléphone : 06.34.26.70.37
E-mail : sejm@mireval34.fr
Accueil physique et téléphonique : lundi au vendredi : 9h-17h

Les directrices des écoles

ÉCOLE MATERNELLE

Téléphone : 04.67.18.62.92
E-mail : ce.0341478x@ac-montpellier.fr
Directrice : Mme NUEL Isabelle

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Téléphone : 04.67.18.62.91
E-mail : ce.0341253C@ac-montpellier.fr
Directrice Mme : DELOFFRE Sophie

Les parents délégués :

MATERNELLE

parents.delegues.maternelle34110@gmail.com

ÉLÉMENTAIRE

dpe.ecole.mireval@gmail.com

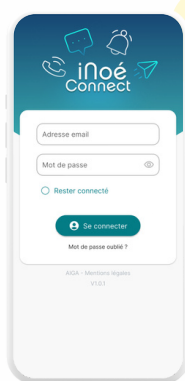
L'association l'école des Ails

L'association organise plusieurs événements tout au long de l'année. Elle permet de collecter des fonds afin de financer des sorties scolaires et l'achat de matériel pour les élèves de l'école maternelle et élémentaire de la commune.

Adresse : 8, avenue Jules Ferry 34110 Mireval
E-mail : asso.ecoles.mireval@gmail.com

VILLE De MIREVAL

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI ! INOÉ CONNECT



[APPLE STORE](#)

[PLAY STORE](#)

